

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLEN

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation

23 septembre 2023

Objet de la délibération

Subvention exceptionnelle à
l'association « Par Ici la
Compagnie »

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme SIMON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. THOMAS (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. HERVÉ, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les stages d'improvisation organisés les années précédentes ont rencontré un vif succès et, dans le cadre des animations destinées à des publics très diversifiés, l'équipe des Chantiers du Théâtre propose de renouveler l'expérience dont l'un des aspects est de toucher des publics parfois éloignés du spectacle vivant et de la culture.

Pour limiter le coût de cette organisation, le format 2023 serait réduit avec uniquement des ateliers et un match organisé en novembre au théâtre.

La subvention demandée s'élève à 1 000 €.

CONSIDERANT

- l'avis favorable de la commission des affaires culturelles réunie le 14 septembre 2023
- l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 septembre 2023

Le conseil municipal par 20 voix pour, 1 contre (M. ANDRÉ) et 1 abstention (M. THOMAS par procuration)

- **ACCORDE** à Par Ici la Compagnie une subvention exceptionnelle de 1 000 € destinée à participer au financement des ateliers et du match d'improvisation organisés en novembre 2023 par Les Chantiers du Théâtre.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

